sur 43 de largeur : il sera laissé de cette façon un passage suffisant aux voitures. Ces dimensions permettront facilement une exécution simultanée à plus de *quinze cents gymnastes*.

Une magnifique tribune de 100 mètres de long sera livrée au public : elle sera établie sur le côté gauche. Une tribune d'honneur, élégamment décorée, sera réservée aux autorités.

Le comité d'organisation vient de recevoir comme prix un superbe vase de Sèvres, don du président de la République. De nombreux objets ont été également envoyés par la *Ligue des Patriotes*, la Compagnie du chemin de fer du Nord, etc.

Des demandes ont été adressées, à l'effet d'en obtenir des prix nouveaux, aux ministres de la guerre et de l'instruction publique, aux sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement du Nord et du Pas-de-Calais.

Quant aux prix destinés au concours individuel, concours qui doit comprendre de deux à trois cents concurrents choisis parmi l'élite de toutes les sociétés et par conséquent de mérite à peu près égal, ils devront être nombreux et de valeur plus modeste.

Le comité d'organisation, suivant en cela l'exemple de la Suisse, a décidé de s'adresser à la population roubaisienne: celle-ci ne manquera pas de témoigner en cette occasion tout l'intérêt qu'elle porte à une institution aussi éminemment patriotique : des commissaires ont été désignés à l'effet de solliciter les personnes généreuses et désireuses de contribuer, pour leur part, au succès de la fête.

Un emploi de professeur de violon sera vacant à partir du 1er octobre prochain, à l'école nationale de musique de Roubaix.

Les demandes d'emploi et de renseignements devront être adressées à M. le directeur de l'Ecole, rue des Lignes 17, avant le 15 juillet.

La qualité de Français est obligatoire.

Adjudications. — Il a été procédé, hier, à trois adjudications : en voici les résultats :

Construction d'un aqueduc rue de Tourcoing. — Devis : 3,300 fr., cautionnement, 200 fr.

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

Fourniture des denrées nécessaires aux chevaux de l'équarrissage. — Devis : 23.000 fr., cautionnement, 600 fr.

MM. Vanhoutte-Petit, de Roubaix, 2 0[0; Florentin Lemau, de Roubaix, 2 0[0; Louis Scottè, de Croix, 2 0[0; Pierre Delcroix, 3 0[0, *adjudicataire*.

Fourniture de cabans pour le personnel de l'octroi. — Devis : 2100 fr., cautionnement : 70 fr.

MM. William Daubritz, tailleur à Lille, 25 fr. 25 0[0. *Adjudicataire*

(M. Daubritz seul s'est présenté pour cette dernière soumission.)

L'ascension du « Jupiter » à Lille. — La place Sébastopol était bondée de monde lundi soir à sept heures et demie quand eut lieu l'ascension du magnifique aérostat de M. J.-Bte Glorieux, *le Jupiter*.

Le temps était magnifique : une légère brise soufflait du Nord, quand les voyageurs aériens prirent place dans la nacelle.

Laissons maintenant la parole à un de nos concitoyens, M. Alphonse Vaissier, qui a fait partie du voyage :

« Nous primes place dans la nacelle, nous dit-il, M. J.-Bte Glorieux, MM. Emile Billaut, cafetier et Albert Dhondt, tous deux lillois, et moi.

» Au moment de partir, M. Billaut reçoit de ses amis un magnifique bouquet, à l'occasion de sa seconde ascension.

« Le *lâchez-tout* est prononcé : nous planons quelques instants au-dessus de la ville; à ce moment, le coup d'œil est splendide; une foule qu'on peut évaluer à quinze ou vingt mille personnes se presse, se bouscule, place Sébastopol; le panorama s'agrandit toujours, nous nous dirigeons vers Arras.

» A ce moment, une banderolle de 27 mètres de long est déroulée sous la nacelle : on y lit « En route pour le Congo (???) »

» Après avoir voyagé pendant une heure nous atteignons une altitude de 1,200 mètres ; nous descendons dans un champ planté de trèfle, hameau de Sainte-Catherine-lez-Arras.

»Des cultivateurs de l'endroit s'approchent;ils nous aident dans la manœuvre qui est heureuse : très gracieusement, l'un d'eux nous offre de transborder nos engins en gare d'Arras. Nous acceptons l'offre de M. Victor Hay cultivateur à Anzin St-Aubin.

» Qu'il nous permette de le remercier ici de ses bons offices, lui, ainsi que les autres personnes qui ont bien voulu nous aider en cette circonstance.

»Nous avons passé la nuit à Arras,enchantés, ravis même de cette excursion d'un nouveau genre, et nous sommes bien promis de recommencer à la première occasion.»

Nous ajouterons au récit de M. Alphonse Vaissier qu'au moment de l'ascension, une multitude énorme de ces petits prospectus parfumés qu'on connait bien à Roubaix, a inondé le public. Vrai, la maison Vaissier ne perd aucune occasion de placer *ses réclames*.

Le ballon monté lundi est le *nouveau Jupiter*, confectionné l'hiver dernier par M. J.-B. Glorieux lui-même, et tissé entièrement de soie de chine. Il cube 1000 mètres; pour donner une idée du travail qu'il a demandé, disons qu'il a, dans son ensemble 4,800 mètres de couture.

Mort subite. — Mardi soir, vers sept heures et demie, un rattacheur de la filature Ernoult, et âgé de 17 ans, déclara à son filleur qu'il se sentait mal à l'aise. Il s'éloigna ensuite de son métier, puis, subitement, il s'affaissa sur le sol.

On s'empressa autour de lui, mais tous les efforts prodigués pour le rappeler à la vie furent vains; Louis Vanguerbecq était mort.

On transporta le cadavre sur un lit dressé à la hâte, pour la circonstance, dans la forge, et M. le docteur Derville, appelé en hâte, ne tarda pas à arriver. Il attribue la mort subite à une congestion pulmonaire.

Le corps de Louis Vanguerbecq, qui habitait Croix, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'état de Léon Etienne, le fraudeur blessé à la suite de la collision arrivée samedi à la frontière, est assez satisfaisant : Etienne se trouve dans une maison d'Herseaux ; il reçoit les soins de M. Jacquemont, médecin de Wattrelos ; il se plaint de douleurs assez vives au bas-ventre : il a demandé aujourd'hui un peu de nourriture et a pu se lever pendant quelques minutes.

Un enfant de quatorze ans, Henri Balot s'amusait, mardi après-midi, avec ses camarades, boulevard de Beaurepaire, quand, tombant de la façon la plus malencontreuse, il se fractura la cuisse droite.

Son état nécessitera un repos de trois mois environ.

L'enfant habite la rue de Beaurepaire, cour Delplanque.

Un autre gamin, Henri Ledoux, âgé de onze ans, et demeurant rue des Longues-Haies, cour Cornille, a eu le petit orteil gauche contusionné par un chariot. La plaie n'est pas grave.

Les deux blessés ont été conduits à l'Hôtel-Dieu.

Une agression nocturne. — Un habitant de Wattrelos, M. Oscar Roussel, ayant été malmené et terrassé par un certain Julien P..., au moment où, mardi soir, il retournait à son domicile, porta plainte. Un rapport a été dressé contre l'agresseur.

Deux pochards. — Auguste C..., monteur, et Pierre S..., tisserand se battaient, mardi, vers dix heures du soir, rue des Arts. Tout à coup, on ne sait pourquoi, l'un d'eux cria : « à la police. » La police, s'entendant appeler, arriva. Il n'en fallut pas plus pour mettre en fuite les combattants.

Cette aventure fait songer à la fable : *La Mort et le Bucheron*, mais, sans s'arrêter à cette poétique comparaison, le policier poursuivit les fuyards. Il rattrapa l'un; et l'autre, qui passait devant le commissariat du 2me arrondissement d'où sortait précisément le garde-champêtre Vanin fut arrêté par celui-ci.

Tous deux ont été conduits au dépôt.

Une rixe sur la Grande-Place. — Carlos X..., Clovis C..., François D... et Gustave J..., se battaient comme des forcenés, mardi, Grande-Place. Un agent qui voulut ramener ces messieurs à des sentiments meilleurs ne sut qui entendre ; D... prétendit être sans cesse en but aux insultes des autres : ceux-ci déclarèrent, au contraire, que Carlos les avait frappés.

L'agent, ne sachant qui avait tort et qui avait raison, verbalisa contre tous.

Chronique colombophile. — Résultat du concours de Breteuil donné par la *Fédération Roubaisienne* à la société *les Visiteurs du Globe*, 767 pigeons lâchés à 6 heures 30 par M. L. Leman, convoyeur, beau temps, vent Nord-Nord-Est :

1er prix, Cocheteux, 9 h. 10 m. 10-s.; 2e, Lampe; 3e, Dupuis; 4e, Baes; 5e, Ghesquière; 6e, Losfeld; 7e, Philippe; 8e, Prudent; 9e, Corbusier; 10e, Difeust; 11e, Degraeve; 12e, Derickes; 13e, Corbusier; 14e, Désobry; 15e, Chocraux; 16e, Parent; 17e, Dhalluin; 18e, Vandenberghe; 19e, L. Lecomte; 20e, Dassonville; 21e, Watteaux; 22e, Lefebvre; 23e, Coucke; 24e, Cattel; 25e, Degraeve; 26e, Prudent; 27e, Dessaux; 28e, Clément; 29e, Tilleule; 30e, Duhamel ; 31e, Haes; 32e, Ghesquière; 33e, Debandringhien; 34e, Verbauver; 35e, Vaneecker; 36e, Duflot; 37e, Liagre; 38e, Catteau; 39e, Marsy; 40e, Roussel; 41e, Duflot; 42e, Leclercq.

43e prix : Dancette ; 44e, Dancette ; 45e, Clément ; 46e, Vromant ; 47e, Vareghem ; 48e, Morel ; 49e, Morel ; 50e, Herbaux ; 51e, Delfortrie ; 52e, Declercq; 53e, Deriker ; 54e, Loucheur ; 55e, Vanderberghe; 56e, Dhalluin ; 57e, Campagne ; 58e, Moulard ; 59e, Hurmel ; 60e, Wallays ; 61e, Lecomte , 62e Dhalluin ; 63e, Blonde ; 64e, Balcaen ; 65e, Suys; 66e, Dhalluin; 67e, Dhalluin ; 68e, Dhalluin ; 69e, Schuller ; 70e, Denys ; 71e, Vanbelleghem ; 72e, Maton ; 73e, Vandesippe ; 74e, Debacker ; 75e, Dhalluin ; 76e, Balcaen.

Dimanche 26 juin, grand concours interdépartemental de Blois, national trois cents francs prix d'honneur ; donné par la *Fédération Roubaisienne* au siège de la société le *Pigeon blanc*, chez H. Duthoit, rue de l'Epeule, mise en panier de 3 à 6 heures, le vendredi 24 courant, mise 5 francs par pigeon, les pigeons de plaisirs participeront aux prix d'honneur. Ce concours comme tous ceux au-delà de Paris ainsi que Chantilly 14 juillet sera joué par vitesse propre.

— Le cercle colombophile *Union*, établi chez M. Cambien, rue Saint-Antoine, 32, Roubaix, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Tours, dimanche 26 Juin 1887. Concours général et international dans un rayon de 20 kilomètres de Roubaix. 300 fr. prix d'honneur garantis quelque soit le nombre de pigeons et répartis comme suit : 30 prix de 10 francs aux 30 premiers pigeons constatés, mise obligatoire 1 fr. 50. Mise facultative, 3 fr. poules facultatives à 1. 2, 3, 5, 10 et 20 fr. poule unique à 0,50 cent. Mise en paniers le vendredi 24 Juin, de quatre à six heures du soir, vitesse propre, bénéfice de parcours, postes fixes et zones, marquage secret, système Tordo.

Ecole de natation. — 21 juin, température de l'eau : 8 heures du matin, 21 degrés, 3 heures du soir 24 degrés.

Malgré le vent du Nord, l'eau conserve sa température élevée.

VIIIe Fête régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. — Messieurs les entrepreneurs sont informés qu'une adjudication pour la construction des tribunes, buvettes et palissades de la Fête aura lieu le dimanche 26 juin 1887 à midi au bureau du secrétariat de la Mairie de Roubaix. Les plans, devis et cahier des charges seront déposés au café Dubois, rue Nain, 1, à partir du lundi 20 juin courant, jusqu'au 26 juin à 11 heures du matin où les intéressés pourront en prendre connaissance. Un membre de la commission d'organisation sera à la disposition de Messieurs les entrepreneurs pour donner les renseignements nécessaires, tous les jours de 7 à 8 heures du soir au café Dubois. 28606—14983

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 60me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Chronique du bien. — Marie Vamis, demeurant à Neuville, à proximité du Risquons-Tout, a déposé, au bureau de police, un porte-monnaie contenant une somme de dix francs qu'elle avait trouvé.

Distinction honorifique. — M. Augustin Masquilier, le sympathique commandant des sapeurs-pompier, vient d'être l'objet, de la part du gouvernement belge, d'une distinction bien méritée et dont nous le félicitons très sincèrement.

Par arrêté royal du 5 juin M. Masquilier est décoré de la croix civique de 1re classe, pour services exceptionnels rendus aux belges et spécialement pour actes de dévouement accomplis lors de la catastrophe du 22 juin 1884 qui comprenait parmi les victimes un certain nombre de Belges.

La croix civique, qui ne s'accorde que très difficilement aux étrangers est tenue, en Belgique, en très haute estime, parce qu'elle est la seule récompense des actes de courage et de dévouement; elle sera bien placée sur la poitrine de l'homme courageux que nous avons vu si souvent se dépenser sans mesure dans les circonstances dans lesquelles les biens ou la vie de ses concitoyens étaient en jeu.

Marcq-en-Barœul. — Un ouvrier tisserand, Henri Vancraeyvelt a été arrêté pour avoir injurié le garde-champêtre de la commune.

LILLE

Dernier écho de l'élection sénatoriale. — Au mois de janvier 1885, dit la *Dépêche*, M. Paul, président du tribunal civil, avait convoqué pour présider les sections de vote, les maires des chefs-lieux d'arrondissement et des grandes villes du Nord. Nous avions pensé que le président du tribunal civil de Lille agirait de même cette fois. Il n'en a rien été. A-t-on trouvé le procédé trop sage et trop libéral? Nous l'ignorons ; toujours est-il qu'aucune convocation n'a été envoyée.

A huit heures du matin, plusieurs de nos amis se sont présentés à la porte de la préfecture. Quand cette porte leur a été ouverte, ils ont pénétré dans la salle du vote les premiers. Quel n'a pas été leur étonnement, quand ils ont trouvé cette salle déjà occupée par une bande assez nombreuse composée de délégués municipaux de Lille et d'autres seigneurs qui gravitent dans l'orbite de l'administration. Ces farouches démocrates, partisans de l'égalité, n'avaient pas suivi le chemin de tout le monde; on les avait introduits par les appartements particuliers de M. le Préfet.

Ces messieurs, estimant que le raisonnement de Bilboquet est surtout pratique un jour d'élection, s'étaient déjà emparés de toutes les tables : il n'a rien moins fallu que les réclamations énergiques de plusieurs de nos amis pour obliger M. Paul à procéder d'une manière plus régulière.

Nous nous demandons jusqu'à quel point cette intrusion avant l'heure est légale; mais, dans tous les cas, nous ne pouvons assez nous étonner de ce sans-gêne véritablement étonnant, et nous devons regretter que M. Paul, après avoir fait rebrousser chemin à ces messieurs, ne les ait pas priés poliment de prendre la route de tout le monde, et de ne pas oublier que, surtout dans un bâtiment public, l'égalité doit être respectée.

M. Girard adresse à Messieurs les électeurs sénatoriaux du département du Nord, la lettre suivante que nous reproduisons à titre de document :

« Mes chers concitoyens,

» De nouveau, depuis le 4 octobre 1885, le département du Nord s'est ressaisi. Hier, comme le jour de l'élection de notre député Trystram, il a affirmé son attachement à la République. Ces manifestations successives, d'intervalle si rapproché, auront leur écho, partout en France, au cœur des patriotes.

» Pour moi, à qui, dans cette dernière lutte, vous aviez confié le drapeau et que vous venez d'honorer de vos suffrages — je ne saurai jamais assez vous remercier, je ne vous serai jamais assez reconnaissant, et je n'espère pas pouvoir jamais assez m'acquitter de ce que je vous dois, même au prix de mon dévouement tout entier.

» *Alfred* Girard, *sénateur du Nord*.

» Valenciennes, 20 juin 1887. »

Tir aux pigeons. — Le concours international de tir au pigeons, qui a eu lieu hier après midi, au Stand de la rue Rolland, avait réuni de nombreux *ringmen*.

La séance a offert un vif intérêt. On a tiré 634 pigeons.

Il y avait beaucoup d'étrangers qui ont loué fortement l'excellente installation du Stand.

Voici les résultats du concours en ce qui concerne Roubaix :

Concours international. — 3e prix, M. Nison, de Roubaix.

Poule en un pigeon. — Prix partagé entre MM. Nison et François Roussel, de Roubaix.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 17 juin 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

Présidence de M. Julien Lagache, maire

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 22 juin.)

Projet de fête à Roubaix: Illumination au gaz de la Mairie : Installation définitive.

Sur la prière de M. Martel-Delespierre, M. Narcisse-Comerre lit ce rapport, en son lieu et place :

« Messieurs, dans la dernière séance, vous avez admis le principe d'établir à la Mairie d'une façon permanente le matériel d'éclairage au gaz nécessaire à l'illumination.

» Actuellement je fait dresser les plans et devis pour réaliser ce projet ; votre commission les a approuvés.

» Voici comment le travail serait exécuté :

» A. — *Bâtiment principal de la Mairie.* — L'appareillage que nous vous offrons de monter se compose de trois cordons lumineux, régnant le long des façades et sur lesquels, à des endroits déterminés, viendraient se brancher des attributs divers; les cordons resteraient installés d'une façon permanente; les attributs après chaque fête seraient démontés et remplacés par un bouchon.

» Le devis pour l'installation telle que nous venons de vous la décrire sommairement s'élève à 4,400 fr.

» B. — *Bâtiment annexe de la rue Neuve.* — La dépense pour l'installation de deux cordons lumineux s'élèverait à 1.100 francs, soit pour les deux bâtiments, une somme de 5,500 francs.

» C'est sans doute, Messieurs, une dépense assez forte, mais, si l'on considère les frais qu'occasionnent à chaque fête la pose et la dépose du matériel et les détériorations causées aux façades, nous croyons faire œuvre utile en vous engageant à voter ce crédit.

» Nous vous prions donc de décider :

» 1° Que la somme de 5,500 francs sera inscrite en dépense au budget supplémentaire de 1887 ;

» 2. Que, pour l'exécution des travaux, le temps présent, il ne sera pas procédé à une adjudication, mais que les entrepreneurs seront invités à prendre connaissance du projet au bureau du service des bâtiments et à déposer ensuite leur soumission.

» Signé : Martel-Delespierre, Dr Derville, Dr Carette, A. Dupire, N. Comerre, L. Delannoy, F. Roussel, A. Béghin.»

M. H. Buisine. — Messieurs, je ne voterai pas les conclusions du rapport. Le gaz est appelé à faire place à l'électricité. De toutes parts, en effet, on songe à se servir de ce mode d'éclairage. Ce n'est pas ce moment qu'il convient de choisir pour faire la dépense de 5,500 fr., qu'on vous propose. Il serait préférable, à mon avis, de dépenser cette somme pour l'achat d'un dynamo. Il ne serait pas difficile de trouver une machine à proximité de la place.

M. Alfred Reboux. — Je voudrais attirer l'attention de la commission des fêtes sur une lacune du programme tel que nous le connaissons. Mon observation viendra peut-être à l'appui et comme complément à ce qu'a dit M. Buisine en faveur de l'électricité.

Rien n'a, jusqu'ici, été prévu pour la soirée du dimanche 7 août. Il importe pourtant de retenir à Roubaix les douze cents gymnastes attendus et nos autres visiteurs. Ne pourrait-on tenter une illumination à l'électricité de la grande place et de quelques rues avoisinantes? Nos sociétés chorales ne pourraient-elles se réunir pour l'exécution de quelques grands chœurs patriotiques?

Je donne pour ce qu'elle vaut cette idée déjà émise en ville. Mais, quoi qu'on décide, il y a quelque chose à prévoir pour la soirée du dimanche.

M. le Maire. — Nous y avons déjà pensé; on étudie le moyen de conserver le plus de monde possible à Roubaix le soir de la fête.

M. P. Destombes. — Je n'ai pas l'intention d'attaquer la question incidente soulevée par M. Reboux. Je me bornerai à parler de l'éclairage. Remarquez bien que les frais d'installation de l'éclairage au gaz coûtent, chaque année, environ 800 fr. Jusqu'au moment où nous aurons l'électricité, il s'écoulera encore assez d'années pour arriver à couvrir le crédit de 5,500 fr. demandé; pourquoi donc ne pas faire la dépense immédiatement? Cela nous évitera des ennuis, et, de plus, nous ne détériorerons pas, chaque fois, la façade de la Mairie.

Du reste, la préfecture et presque tous les monuments publics importants sont pourvus d'un appareil d'illumination permanent.

M. H. Buisine. — Si, avec cette somme, on peut, dès maintenant, acquérir le dynamo, il me paraîtrait sage de faire le premier essai d'éclairage par l'électricité.

M. A. Haringkouck. — Quand même nous aurions l'électricité, il faudra toujours le gaz et des lanternes vénitiennes; l'électricité ne produira jamais le même effet, comme illumination.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Bâtiments municipaux; modifications à apporter à la halle au poisson

M. Paul Dazin donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, vos Commissions réunies ont pris connaissance des plans et devis dressés par M. l'architecte, directeur du service des bâtiments, en vue de l'agrandissement du marché au poisson.

» Cet agrandissement nous paraît nécessaire et, quoique la dépense inhérente à l'exécution de ce travail (25.477 fr. 60) soit élevée, nous n'hésitons pas cependant à vous prier de la voter.

» Il est du reste à remarquer qu'elle ne sera pas faite en pure perte, le nombre de tables à louer passant de à 38 constitue une augmentation de recettes.

» D'après les plans qui nous ont été soumis et que nous avons approuvés, il y aura une superficie de 504 mètres carrés couverte. Le bâtiment à élever regarde la rue des Fleurs et la rue du Trichon. Il y est prévu une cave sous toute l'étendue. Cette cave servira de débarrassoir et l'on devra y remiser les paniers. Vu la proximité du riez du Trichon, il est indispensable de la citerner.

» C'est dans cette partie à créer que serait installée la vente à la criée; la partie actuelle devant être exclusivement consacré à la revente au détail.

» L'agrandissement tel qu'il est projeté, Messieurs, ne nuira en rien à la circulation des rues avoisinantes et aura l'avantage de mettre en rapport avec la population toujours croissante de notre ville l'importance du marché au poisson. Celui-ci dût-il être déplacé et la Halle transformée en un marché de quartier, la dépense que nous vous proposons aujourd'hui aurait encore sa raison d'être.

» Vu ces considérations diverses, nous vous prions d'approuver les plans et devis dressés en vue de l'agrandissement du marché au poisson et vous demandons de voter une somme de 25.477 fr. 60 c. à inscrire en dépense au budget supplémentaire de 1887.

» *Signé* : Paul Dazin, L. Delannoy, G. Leclercq, Aug. Dupire, Dr Derville, Martel-Delespierre, Dr Carette, P. Destombes, Pennel, Faidherbe, N. Comerre.»

M. A. Haringkouck. — Je croyais qu'on avait renvoyé, aux commissions, une proposition d'ensemble.

Quant au marché à la criée, on pourrait utiliser le trottoir de la rue de la Sagesse; on dégagerait ainsi l'intérieur de la Halle.

Il avait jadis été question de marchés de quartier; mais on a voulu d'abord faire l'essai d'une halle centrale; la preuve de l'utilité de celle-ci étant faite par l'affluence qui s'y rend, on pourrait y joindre le marché aux poissons et mettre à l'étude les marchés de quartier dont il a été si souvent question.

M. P. Dazin. — Cette question a été débattue lundi dernier en commission. Le terrain désigné coûte tellement cher qu'on ne peut l'aborder.

M. A. Haringkouck. — Quelle que soit la valeur de ce terrain, ce serait une faute de ne pas l'acheter.

M. P. Dazin. — Je maintiens que le terrain est d'un prix inabordable ; et nous ne pouvons pas déshériter le quartier du Trichon qui, à cause du Minck, a pris beaucoup d'importance et d'animation.

Combien de petits commerçants sont venus s'y installer, paient de lourds loyers, et font de bonnes affaires, parce qu'une fois par semaine, on y afflue de tous les points de Roubaix. Ôter le Minck, ce serait donc ruiner le quartier.

M. A. Haringkouck. — Sommes-nous ici pour défendre des intérêts généraux ou particuliers? Si le propriétaire ne fait pas à la ville, pour ce terrain, un prix plus élevé que pour les particuliers, je ne vois pas pourquoi on ne se le procurerait pas.

Si vous n'achetez pas ce terrain, vous regretterez un jour cette occasion, et vous ne la retrouverez jamais.

On pourrait faire, au Trichon, un marché de quartier.

M. P. Dazin. — Le marché de quartier y existe déjà en plein air, trois jours par semaine. Mais ce marché n'attire que les habitants des rues avoisinantes, et les magasins n'en profitent guère, tandis que, les vendredis et les jours maigres, en carême, ils regorgent de monde.

M. le docteur Carette. — Je ne m'inscris ni pour ni contre les projets de M. Haringkouck, mais je dirai à ce sujet :

1° Que je n'approuve point le déplacement du marché aux poissons. Il y a trop d'intérêts attachés à son maintien, et il ne nous est pas permis de prendre une mesure qui révolutionnerait ce quartier.

2° Le transfert de ce marché au boulevard Gambetta aurait cet inconvénient d'établir, près d'un boulevard très fréquenté des promeneurs, des odeurs assez nauséabondes.

M. A. Haringkouck. — Mais ce ne serait pas du tout devant le Boulevard.

M. le docteur Carette. — En troisième lieu, je suis bien partisan de la multiplicité des halles, de deux, par exemple, au Fontenoy et dans un autre quartier excentrique, mais ce serait au Trichon que je songerais le moins à en mettre une, à cause de la proximité de ce quartier avec les grandes halles.

M. F. Roussel. — La proposition de M. Haringkouck serait bonne si le marché n'était pas trop petit.

M. P. Destombes. — Il serait encavé.

M. A. Faidherbe. — J'ai dû laisser, à M. Dazin, le soin de défendre son rapport. Mais je tiens à déclarer que je m'associe complètement à ses observations, et à celles de M. le docteur Carette.

Je ne vois pas non plus, à quel titre, on déposséderait la place du Trichon de son marché. Il y a là une question d'équité.

Les conclusions du rappert, mises aux voix, sont adoptées. *(A suivre).*

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 21 juin 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le boulevard de Paris est, surtout l'été, la promenade favorite des Roubaisiens. Ne pourrait-on le rendre tout à fait agréable en l'arrosant en temps utile ? Les promeneurs éviteraient ainsi la poussière que ne détruit pas un arrosage tardif et la boue qui résulte de l'arrosage trop récent.

Actuellement, sauf le dimanche, le garde, chargé de ce travail, doit nettoyer la chaussée dans toute sa longueur avant d'entreprendre l'arrosement. Il le fait donc à l'heure à laquelle les promeneurs sont nombreux et ne le termine, presque toujours que lorsqu'ils sont rentrés en ville ; par conséquent c'est surtout la nuit que le boulevard à la propriété d'être sec sans être poussiéreux.

En donnant un aide à ce garde, pendant la belle saison, afin que la voie soit arrosée le matin, aussitôt nettoyée, on arriverait à pouvoir se promener agréablement dans l'après-midi et ce ne serait pas une bien grande dépense pour le budget de la ville.

Veuillez agréer, Monsieur, mes remerciments et mes salutations sincères. *Un piéton.*

Roubaix, le 21 juin 1887.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je viens de lire dans votre journal daté du 21 que la Fédération des pêcheurs à la ligne de Roubaix ne compte que 70 membres, tandis qu'elle a participé au concours de Lille (qui était international) avec 75 membres.

Je saisis l'occasion pour vous dire que je viens d'y remporter le 1er prix, et qu'il est question de me mettre hors concours.

Cette décision serait regrettable, ne fût-ce que parce qu'elle priverait les pêcheurs à venir prendre des leçons à bonne école.

J'espère, Monsieur le Rédacteur, comme vous tenez à renseigner votre public exactement, que vous voudrez bien insérer la présente. Veuillez en même temps, agréer je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée. H. Florin,
président de la Fédération.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 21 juin 1887

Chicorée. — Arrêt

La Cour juge que la marque «L'éléphant» de Mme veuve Humbert-Lervilles n'est pas tombée dans le domaine public, mais que la marque de M. Lecomte-Dubar, de Tourcoing, n'est pas une imitation frauduleuse. En conséquence, elle confirme et renvoie ce dernier des fins de la poursuite.

La Chambre des appels correctionnels exempte, toutefois, Mme Humbert-Lervilles de la condamnation à 200 fr. de dommages-intérêts, que le tribunal de Lille avait prononcée contre elle; Mme Humbert supportera seulement les dépens.

NORD

Douai. — M. de Folleville adresse au *Libéral du Nord* une lettre pour remercier les électeurs douaisiens ; en voici un passage :

« Il est nettement établi, pour tous, que le candidat élu le 19 juin a dû sa nomination définitive à l'appoint des voix de notre arrondissement se ralliant finalement à sa faveur.

» Le succès paraît donc acquis à notre résistance légale ; les engagements les plus formels ont été pris en ce sens. »

— *Nomination.* — Notre correspondant de Paris nous informe que M. Daniel de Folleville, ancien doyen de la Faculté de droit de Douai professeur du code civil, vient d'être nommé conseiller à la cour de cassation.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le vapeur *Times*, ligne Vendroux, est entré hier avec un chargement de laine pour Roubaix. Le vapeur *Paris*, venant de Douvres, est également entré avec un chargement de laine.

BELGIQUE

Une condamnation à mort. — La cour d'assise de Gand a condamné à mort un jeune homme de 19 ans, Louis Férar, qui avait assassiné, dans cette ville, Mme Vervier, rentière, avec l'intention de piller sa maison.

M. de Nolleville, délégué du gouvernement belge, a été reçu hier à Paris par M. Flourens.

Cet entretien se rattache, non seulement, comme on l'a dit, à un projet d'arrangement au sujet des frontières de la Meuse, mais aussi aux affaires du Congo et à plusieurs autres questions pendantes entre la France et la Belgique.

La Louvière. — Un incendie a détruit hier les vastes magasins de denrées coloniales de M. Urbain. Les pertes sont considérables.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Louis Fanchois, rue de la Banque, 25. — Hortense Poupart, rue Bayart, 62 — Jules Vandaele, rue Rossini, cour Hannotte, 5 — Louis Marouzé, rue de la Chaussée, 3. — Marie Hannart, rue de l'Espérance, 41. — Paul Lampe, rue de la Limite, 12. — Louis Desbuquoy, rue du Moulin, cour Descat, 8. — Victor Decreme, rue de la Vigne, maisons Picavet. — Urbain Vandecaveye, rue J. Deregnaucourt, cour veuve Haquette, 34. — Julienne Dogimont, Grande-Rue, cour Baas, 6. — Maria Dupont, rue des Sept-Ponts, 37 — Paul Derreumaux, rue de Lannoy, 114. — Julien Verbert, rue des Longues-Haies, cour Verkinder, 4 — *Déclarations de décès du 21 juin.* — Léopoldine Staedtsbader, 1 ans, rue du Fort, 56. — Louise Devooght, 21 ans, journalière, rue Marquisat, 40. — Céline Simoens, 1 an, rue d'Alger, cour Seuey, 5. — Roseline Brasme, 78 ans, sans profession, Grande-Rue, 60. — Emma Fauconnier, 24 ans, ménagère, rue Saint-Antoine, 71. — Vanpuymbroeck, présenté sans vie, sentier du Ballon, maison à Caby. — François Plateau, 46 ans, tricoteur, Hôtel-Dieu. — Appoline Vanhoutte, 73 ans, Hospice-Civil.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — J.-B. Gallois, au Blanc-Seau. — Marie Roucon, rue Vandevenne — Henri Rose, Pont-de-Neuville. — Désiré Lietaer, Pont-de-Neuville. — Jean Morel, rue du Moulin-Fagot. — Virginie Prévost, rue Pouilly. — *Déclarations de décès du 21.* — Berthe Leman, 3 ans 3 mois, rue de Tournai. — Zénaïde Dessauvage, 77 ans 4 mois, sans profession, rue du Brun-Pain — Philomène Delannoy, 3 mois 19 jours, rue du Moulin-Fagot. — Rose Nuttens, 24 ans 9 mois, soigneuse, à la Marlière. — Désiré Lemant, 6 jours, Pont-de-Neuville.

HEM. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 juin.* — Germain Delmée, hameau de Trois-Baudets. — Félicien Desplanque, hameau du Petit-Lannoy. — Henri Delerue, hameau de Trois-Baudets. — Germaine Campagne, hameau de Trois-Baudets. — Marie Dubar, hameau de l'Hempempont. — *Publications de mariages du 19 juin* — Jean-Baptiste Lefebvre, journalier à Hem, et Mathilde Desmulliez, journalière, à Sailly-lez-Lannoy. — *Déclarations de décès du 12 au 19 juin.* — Marie Dolanne, 2 ans, hameau du Petit-Lannoy.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ECREPONT-BRASME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Roseline BRASME, veuve de M. Louis ECREPONT décédée à Roubaix, le 20 juin 1887, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi, qui sera célébrée le mercredi 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1[4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 23 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

— L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Liberté, 3, maison du *Mouton couronné*.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 24 juin 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie DUHAMEL, veuve de Monsieur Adolphe FLORIN, décédée à Roubaix, le 23 mai 1887, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 23 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Julien LECOMTE, décédé à Roubaix, le 16 mai 1886, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 23 juin 1887, à 10 heures 1[4, pour le repos de l'ame de Monsieur Adolphe-Bernard-Joseph CATTEAU, marguillier de la paroisse Notre-Dame, époux de Dame Armende CASSE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1886, à l'âge de soixante-deux ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Tres-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 23 juin 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos des ames : de Monsieur Pierre-Paul WAUTEAU, époux de Dame Marie-Catherine D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 29 avril 1881, à l'age de 52 ans, et de Monsieur Louis-Alphonse WATTEAU, époux de Dame Fidéline CORNILLE, décédé à Mouscron, le 13 février 1886, à l'age de 26 ans, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.